



Creil, le 23 juillet 2024

**Aux membres du Conseil
de Quartier Jaurès/Gare**

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 28 juin 2024.

Ordre du jour :

- Echange avec la Police Municipale
- Actualités de la ville
- Retour sur les signalements et Questions diverses
- Pot de l'amitié

Etaients présents :

Elus municipaux :

M. Abdoulaye DEME, adjoint au Maire délégué au quartier Jaurès/Gare.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

M. Frédéric CHAMPENOIS, chef de service Police Municipale.

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants : 2

- **1^{er} point : Echange avec la Police Municipale**

Monsieur CHAMPENOIS, chef de service de la Police Municipale, était présent afin d'échanger avec les participants sur les problématiques de tranquillité publique rencontrées dans le quartier.

Le secteur de la gare a été évoqué : problématique de regroupements et de trafic de stupéfiants, connue des services de police. 4 points fixes sont effectués chaque jour avec contrôle, relevés d'infractions et application des arrêtés municipaux relatifs aux rassemblements.

Des opérations de police sont effectuées régulièrement, mais les individus reviennent régulièrement.

La problématique est identique au niveau du laboratoire de la rue Jules Uhry.

Demande concernant les effectifs de la PM en 2024. Une vingtaine de policiers sur le terrain.

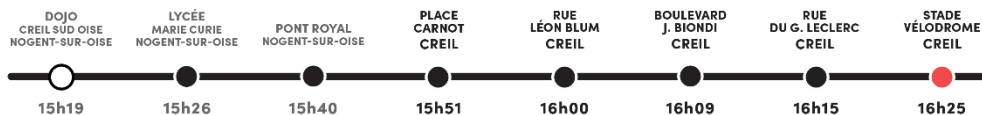
La multiplication de marches pédestres a été abordée également. Cependant, cela entrave la rapidité d'interventions. Les déambulations sont orientées sur le secteur Uhry/Vaillant.

Demande concernant la consommation d'alcool sur le quai d'Amont notamment. Des individus sont verbalisés régulièrement ainsi que des commerces lorsqu'une vente est constatée. Une fermeture administrative peut être requise par la préfecture. Des opérations conjointes sont effectuées avec la douane et la Police Nationale dans les commerces.

- **2^{ème} point : Actualités de la ville**

- **Présentation du parcours de la Flamme olympique et de Creil c'est l'été**

Parcours de la flamme :



Annulation des marchés :

Place Carnot le mercredi 17 juillet et Champs de mars le jeudi 18 juillet

Restrictions de stationnement et circulation :

Le stationnement sera interdit du 17 juillet 20h au 18 juillet 18h + la circulation sera interdite le 18 juillet de 14h30 à 18h dans les rues suivantes :

- Rue Gambetta ; Rue de la République ; Rue Léon Blum ; Boulevard Jean Biondi (entre la rue Léon Blum et la rue de Canneville) ; Rue de Canneville Rue Félix Eboué ; Rue du Général Leclerc (entre la rue Félix Eboué et la place Roger Salengro)

Impossibilité de sortir des parkings de 14h30 à 18h le 18 juillet, :

- Parking de la Faïencerie ; Parking impasse du Palais ; Parking du supermarché MATCH ; Parking souterrain rue République ; Parking de l'Hôtel de Ville ; Parking de la rue Saint Cricq Cazeaux

Village Olympique et animations le 18 juillet :

Sur la place Carnot, un village aquatique

- Bassins gonflables avec mini bateaux, toboggans, surf mécanique.
- De 14h à 14h45 spectacle de sports urbains.

La piscine municipale, ouverte de 10h à 13h30 puis de 16h à 18h, **gratuite** pour tous : mini-tournois de basket et de volley aquatiques, matchs de water-polo.

La base nautique sur l'île Saint-Maurice permettra aux visiteurs de pratiquer de l'aviron et du canoë-kayak.

Au stade Vélodrome, un village olympique sera installé à partir du 15 juillet jusqu'au 18 juillet :

- Des démonstrations et des initiations sportives seront animées par les associations locales.
- 17h15, une cérémonie honorer les grands sportifs de notre territoire,
- 18h15 spectacle de sports urbains mené par Nicolas Fleury, champion du monde junior et double-champion de France de VTT Trial.

Creil c'est l'été, Club Paris 2024 du 22 Juillet au 11 août sur la plaine de Jeux du champ de Mars de 15h à 20h30 :

Différentes animations proposées :

Zone aquatique comprenant grande structure aquatique, pataugeoires, toboggan.

Des douches seront installées ainsi qu'un coin avec transats et parasols

Zone Club 2024: un écran géant sera installé permettant la retransmission des épreuves de JO. Mise en place d'activités virtuelles

Zone Loisirs:

Plusieurs structures seront installées: trampoline, piste roller, parcours gonflables, manège train. Kart, poney

Présence d'associations qui proposeront différentes activités créatives, culturelles, sportives.

➤ **Lancement du Budget Participatif saison 6.**

Définition :

Le budget participatif est un outil qui donne **la possibilité aux citoyens et aux associations de proposer des projets** et de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Actuellement, une enveloppe financière de **400 000 euros** (soit l'équivalent de 11,20 euros par habitant), est dédiée à la réalisation des projets portés par les citoyens.

Le budget participatif a pour délimitation géographique d'application l'ensemble du territoire communal (ville de Creil), et s'appliquera selon le découpage traditionnel des conseils de quartier (soit **7 quartiers concernés par le dispositif** du budget participatif).

Objectifs :

- **Permettre aux citoyens d'être acteurs des projets** mis en œuvre au titre de l'amélioration de leur cadre de vie, de la transition écologique, de la propreté et de la sécurité de leur quartier.

- **Favoriser la participation citoyenne** et l'investissement des creillois dans les politiques publiques locales.

Dépôt et conditions de recevabilité :

Du **1er juin au 31 aout 2024** > Période de dépôt sur la plateforme participative dématérialisée **jeparticipe.creil.fr**. Accompagnement possible par la MDLV.

Les projets peuvent être déposés par des **creillois de 16 ans ou plus, ou par des associations** œuvrant sur le territoire de la commune.

1. **Satisfaire un motif d'intérêt général** (le projet est à visée collective et de nature à bénéficier à tous les habitants du quartier)
2. Entrer dans le **champ de compétence de la ville**
3. Rentrer dans le cadre des **dépenses d'investissement**
4. Respecter les **valeurs de la République**
5. Entrer dans les catégories suivantes : **amélioration du cadre de vie, transition écologique, propreté, sécurité**

Il est préconisé de :

- **Constituer des groupes de travail** autour d'un ou plusieurs projets dans le quartier.
- Suivre la **méthodologie de dépôt** des projets :

1.Rappel du contexte/Constats.

2.Diagnostic simplifié.

3.Présentation de la finalité du projet et de ses objectifs.

Le calendrier :

- **Du 1^{er} juin au 31 aout 2024** : Dépôt des projets.
- **Septembre – Octobre 2024** : Etude de faisabilité technique, juridique et financière du projet. Comité technique et pré-sélection des projets.
- **Novembre 2024** : Audition des porteurs de projet devant le jury
- **Décembre 2024** : Annonce des Lauréats. Phase de vote citoyen afin de désigner un « prix du public ».
- **Début d'année 2025** : Annonce du projet Lauréat « prix du public ».

Phase de vote sur la plateforme participative.

Cadeau d'une valeur de 250 euros au porteur de projet gagnant.

- **A compter de janvier 2025** : la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

- **3^{ème} point : Retour sur les signalements.**

- Poubelles de l'école rue Vaillant sont à nouveau sur le trottoir.

- **4^{ème} point : Questions diverses.**

- Barre de la rambarde sur la passerelle Mandela a été retirée (début passerelle coté école).
- Consommation d'alcool sous le porche au niveau du saphir bleu
- Quai d'aval non couvert par vidéo surveillance. Dépôts sauvages fréquents. Est-il prévu l'installation d'une caméra?

Conclusion

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

La prochaine session des conseils de quartier devrait être remplacée par une Assemblée Générale des Conseils de quartier qui se tiendrait au 3^{ème} trimestre 2024.